

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D' AIX-EN-PROVENCE



COMMUNE DE GARDANNE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

MEMBRES
EN EXERCICE : **35**

L'an deux mille vingt-trois et le trente novembre à 18 heures 30,

MEMBRES
PRESENTS : **31**

Le Conseil Municipal de la Commune de GARDANNE s'est réuni à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Hervé GRANIER, Maire,

MEMBRES
REPRESENTES : **4**

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Antonio MUJICA, Sandrine ZUNINO, Alain GIUSTI, Arnaud MAZILLE, Jean-François GARCIA, Noura ARAB, Magali SCELLES, Adjoints.

DATE DE LA
CONVOCATION :
24 novembre 2023

Danielle CHABAUD, Gérard GIORDANO, Kuider DIF, Michel MARASTONI, Corinne D'ONORIO DI MEO, Claude DUPIN, Valérie FERRARINI, Kamel BELARBI, Sophie CUCCHI-GILAS, Vincent BOUTEILLE, Claire CAMPODONICO, Claude JORDA, Samia GAMECHE, Johanne GUIDINI-SOUCHE, Paméla PONSART, Jimmy BESSAIH, Jean-Marc LA PIANA, Marie-Christine RICHARD, Guy PORCEDO, Patricia SPREA, Laurent DESHAIES, Bruno PRIOURET, Kafia BENSADI, Conseillers municipaux.

DELIBERATION
2023-105

Etaient représentés par procuration :

OBJET :

Fouzia BOUKERCHE par Hervé GRANIER
Pascal NALIN par Antonio MUJICA
Valérie SANNA par Corinne D'ONORIO DI MEO
Sylvia POLLET par Vincent BOUTEILLE

**Décision modificative n° 1
du Budget ville –
Exercice 2023**

Secrétaire de Séance :

Vincent BOUTEILLE, Conseiller municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu l'instruction budgétaire M14,

Vu la délibération en date du 11 avril 2023 approuvant le Budget Primitif 2023,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 28 novembre 2023,

Il est proposé, par l'intermédiaire de la présente décision modificative, d'ajuster les prévisions budgétaires sur l'exercice 2023 pour le budget Ville.

Où l'exposé des motifs rapporté,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

Article 1 :

D'approuver la décision modificative n°1 du Budget Ville 2023 suivant le détail ci-dessous :

Section de Fonctionnement : 0,00 euros

Section d'Investissement : 0,00 euros

SECTION DE FONCTIONNEMENT

En Dépenses :	0,00 €
Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés	220 000,00 €
Chapitre 014 : Atténuation de produits	33 461,00 €
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	389 211,80 €
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	43 000,00 €
Chapitre 022 : Dépenses imprévues	- 685 672,80 €

En Recettes :	0,00 €
----------------------	---------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

En Dépenses :	0,00 €
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées	72 000,00 €
Chapitre 23 : Immobilisation en cours	-72 000,00 €

En Recettes :	0,00 €
----------------------	---------------



Adopté à la **MAJORITE** des suffrages
exprimés
Par 24 voix POUR (Groupe de la Majorité,
B. PRIOURET)
11 abstentions (C. JORDA, S. GAMECHE,
J. GUIDINI-SOUCHE, P. PONSART, J.
BESSAIH - JM. LA PIANA, MC. RICHARD,
G. PORCEDO, P. SPREA, L. DESHAIES -
K. BENSADI)

Le Maire



Hervé GRANIER

Affiché le : 7 DEC. 2023